

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 12 novembre 2014 une note d'information simplifiée préliminaire relative à l'augmentation de capital de NEXANS SA réservée aux salariés du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des entités suivantes : NEXANS Maroc, SIRMEL et Tourets et Emballages du Maroc.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 400.000 actions. La période de réservation au Maroc s'étalera du 13 au 18 novembre inclus. Le prix de souscription sera fixé le 17 décembre 2014.

La note d'information simplifiée préliminaire est complétée par :

- Le document clé d'informations pour l'investisseur du FCPE « NEXANS PLUS 2014 », compartiment « NEXANS PLUS 2014 A » ;
- Le règlement du FCPE « NEXANS PLUS 2014 » ;
- Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2014 sous le numéro D14-0296 ;
- Le règlement du P.E.G.I du Groupe NEXANS.

L'intégralité de la note d'information simplifiée préliminaire visée par le CDVM ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI ainsi que des filiales marocaines précitées.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/042/2014

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières